



Salaire sur la fonction du poste ou des qualifications ?

Par **Adrien**, le **14/12/2009** à **12:56**

Bonjour à tous,

voilà mon soucis. Je possède une licence en programmation industriel et je suis embauché en tant que monteur / câbleur (coeff 190).

Selon la convention collective de la métallurgie, avec un DUT, (la CC ne fait pas mention de la licence), le salaire d'accueil ne peut être en dessous du coeff 255.

Mon employeur me répond que oui, j'ai des qualifications, mais au vue du poste occupé, il ne peut augmenter mon salaire.

Info ou intox ?

Merci beaucoup de votre aide !

Par **chris_Idv**, le **14/12/2009** à **13:12**

Bonjour,

Info.

Exemple: si vous avez un diplôme de docteur en médecine mais qu'un hopital vous

embauche en qualité d'infirmier pour réaliser des travaux d'infirmier vous avez un salaire d'infirmier ... même si vos compétences sont très largement supérieures à celle d'un infirmier.

Salutations